RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00754
Numéro SIREN : 490 145 174
Nom ou dénomination : SOCIETE DE GESTION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT LI 3

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000233

"Certifié conforme le 23 Novembre 2023"

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	34 916	34 916			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	130 093	114 760	15 333	15 415	- 82
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	7 200 442	613 549	6 586 893	2 623 512	3 963 381
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	41 970		41 970	41 970	
TOTAL (I)	**7 407 421**	**763 225**	**6 644 196**	**2 680 897**	**3 963 299**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	7 037		7 037	3 789	3 248
Clients et comptes rattachés	25 153		25 153	174 606	- 149 453
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 301		2 301	3 097	- 796
. Personnel					
. Organismes sociaux				124	- 124
. Etat, impôts sur les bénéfices				110 349	- 110 349
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	34 358		34 358	28 974	5 384
. Autres	2 608 283	1 417 538	1 190 744	2 073 695	- 882 951
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	11 070		11 070	49 224	- 38 154
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	4 408		4 408	22 041	- 17 633
TOTAL (II)	**2 692 611**	**1 417 538**	**1 275 072**	**2 465 899**	**-1 190 827**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**10 100 032**	**2 180 763**	**7 919 269**	**5 146 797**	**2 772 472**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 668 800)	668 800	668 800	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation	4 001 884		4 001 884
Réserve légale	30 925	9 198	21 727
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	291 972	96 425	195 547
Report à nouveau		-0	
Résultat de l'exercice	-1 395 042	217 275	-1 612 317
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	1 885	1 885	
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**3 600 425**	**993 583**	**2 606 842**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	513 010	767 207	- 254 197
. Découverts, concours bancaires	27 509	29 684	- 2 175
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	2 530 344	1 903 350	626 994
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 284	- 3 284
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 169	117 909	- 1 740
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	107 815	133 622	- 25 807
. Organismes sociaux	63 251	103 219	- 39 968
. Etat, impôts sur les bénéfices	48 624		48 624
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 871	21 013	- 10 142
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 423	4 814	- 2 391
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	898 827	1 069 111	- 170 284
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**4 318 844**	**4 153 214**	**165 630**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**7 919 269**	**5 146 797**	**2 772 472**

Annexes 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 919 268,57 E.
Le résultat net comptable est une perte de 1 395 041,67 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/09/2023 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Intégration fiscale :

La société a conclu le 29 juin 2020 une convention d'intégration fiscale avec les sociétés filiales suivantes : ABC EQUIPEMENT OI – ABC EQUIPEMENT MAYOTTE – DCF MAYOTTE – DCF REUNION – CHEUNG DEMENAGEMENT OI – LOGIDEM OI. Cette convention qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2020, a été signée dans le cadre de l'option prise par SOGEFI LI 3 pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du Code Général des impôts. Cette option est conclue pour une période de 5 ans, expirant le 31/12/2024.
La société a conclu le 12 mai 2021 une convention d'intégration fiscale avec les sociétés filiales suivantes : ABC MAINTENANCE ET SERVICES – ABC MAINTENANCE INDUSTRIELLE – ABC SCAFFOLDING – CASQAD – CHEUNG DISTRIBUTION ET LOGISTIQUE. Cette convention qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2021, a été signée dans le cadre de l'option prise par SOGEFI LI 3 pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du Code Général des impôts. Cette option est conclue pour une période de 5 ans, expirant le 31/12/2025.
La contribution des sociétés filiales à la dette d'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles supportées par SOGEFI LI 3 est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont elles auraient été redevables, si elles avaient fait l'objet d'une imposition séparée.

Annexes 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 7 407 421

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	34 916			34 916
Immobilisations corporelles	127 016	9 077	6 000	130 093
Immobilisations financières	3 023 422	4 218 990		7 242 412
TOTAL	***3 185 353***	***4 228 067***	***6 000***	***7 407 421***

Amortissements et provisions d'actif = 763 225

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	34 916			34 916
Immobilisations corporelles	111 600	6 750	3 590	114 760
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	357 940	255 609		613 549
TOTAL	***504 456***	***262 359***	***3 590***	***763 225***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Conces. et droits , logiciels	34 916	34 917	0	De 1 à 5 ans
Installation gener/ agencement	21 438	20 457	981	De 5 à 10 ans
Materiel de transport	37 216	30 894	6 322	De 5 ans
Mat.de bureau & mat.informat.	49 250	43 330	5 919	De 3 à 5 ans
Mobilier	22 189	20 079	2 111	De 5 à 10 ans.
TOTAL	***165 009***	***149 676***	***15 333***	

Etat des créances = 2 716 473

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	41 970		41 970
Actif circulant & charges d'avance	2 674 503	2 674 503	
TOTAL	***2 716 473***	***2 674 503***	***41 970***

Provisions pour dépréciation = 1 417 538

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		1 417 538			1 417 538
Comptes financiers					
TOTAL		***1 417 538***			***1 417 538***

Produits à recevoir par postes du bilan = 41 409

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	41 409
Disponibilités	
TOTAL	***41 409***

Charges constatées d'avance = 4 408

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 668 800

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	192	3483,33	668 799
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***192***	***3483,33***	***668 799***

Provisions = 1 885

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	1 885				1 885
Provisions pour risques &					
TOTAL	***1 885***				***1 885***

Etat des dettes = 4 318 844

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	540 520	284 731	255 789	
Dettes financières diverses	2 530 344	2 530 344		
Fournisseurs	116 169	116 169		
Dettes fiscales & sociales	232 985	232 985		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	898 827	898 827		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***4 318 844***	***4 063 055***	***255 789***	

Charges à payer par postes du bilan = 411 384

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	2 593
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	42 836
Dettes fiscales & sociales	159 291
Autres dettes	206 664
TOTAL	***411 384***

Annexes 2023 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 681 897

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	681 897	100,00 %
TOTAL	***681 897***	***100.00 %***

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes 2023 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 41 409

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produit a recevoir(46870000)	41 409
TOTAL	***41 409***

Charges constatées d'avance = 4 408

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	4 408
TOTAL	***4 408***

Charges à payer = 411 384

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus / emprunts(16884000)	1 880
Interets courus a payer(51860000)	712
TOTAL	***2 593***

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frns factures non parvenues(40810000)	42 836
TOTAL	***42 836***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnees pour cp(42820000)	107 786
Charges sociales sur cp(43820000)	49 096
Taxe apprentissage(43865000)	2 409
TOTAL	***159 291***

Autres dettes	Montant
Divers-charges a payer(46860000)	65 950
Clients avoirs a etablir(41980000)	140 714
TOTAL	***206 664***

Annexes 2023 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	668 800	668 800	668 800	668 800	668 800
b) Nombre d'actions émises	192	192	192	192	192
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	681 897	791 112	850 170	876 751	813 127
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	198 504	59 276	139 521	123 159	91 638
c) Impôt sur les bénéfices	-86 351	-164 827	-44 855		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	284 855	224 103	184 376	123 159	91 638
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-1 395 042	217 275	171 626	30 982	70 508
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	258 869	370 382	362 249	396 095	417 930
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	126 742	166 029	167 110	165 731	178 745

Observations complémentaires

Annexes 2023 (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
HMS	111 000	546 022	63,06%	70 000	70 000	- 225 062		1 015 411	73 324	35 000
ABC SCAFFHOLDING	5 000	2 128 537	100.00%	41 250	41 250	- 592 248		1 995 231	-47 159	150 000
DCF MAYOTTE	70 980	9 192	100,00 %	413 920	0	-16 862		1 471 537	-41 559	
DCF REUNION	60 000	-1 134 930	100,00 %	48 003	0	1 036 276		1 331 664	-206 004	
CDM OI	5 000	-676 694	100,00 %	5 000	0	572 785		1 165 563	-153 490	
ABC MAINTENANCE MAYOTTE	25 000	313 102	55,00 %	13 750	13 750	-120 402		666 739	35 377	
CASQAD	10 000	-166 409	100.00%	10 000	0	248 501		1 072 807	-25 544	
ABC EQUIPEMENT OI	420 800	3 084 185	96.00%	1 391 379	1 391 379	-1 560 367		4 878 354	120 637	99 920
SCI Li 2005	8 000	461 225	60 %	540 000	540 000			112 553	53 031	
HOOKE OI	10 000	-23 922	60.00%	6 000	6 000	20 196		67 582	-24 700	
NAVIS	7 500		100.00 %	7 500	7 500					
CDL	100 000	528 443	97 %	125 130	125 130	39 476		943 633	-103 334	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
FDF	40 000	297 759	10,00 %	10 800	10 800			128 461	13 356	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A :										
AFCE	2 725 816	47 608	40.00%	234 856	234 856			443 533	-16 033	
Trésor du monde	3 720	-109 152	9,68 %	80 364	80 364			67 728	163 585	

Note :
AFCE : comptes clos le 31/12/2020
Trésor du monde : comptes clos le 31/03/2015
FDF : comptes clos le 30/06/2016
SCI LI 2005 : comptes clos le 31/12/2020
NAVIS : comptes non disponibles

a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

SOGEFI LI 3
Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 668.800 €
Siège social : 2 rue Jean Châtel
97400 SAINT-DENIS
RCS de SAINT-DENIS n°490 145 174

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023

*

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE

L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

14/ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 une perte de 1.395.042 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- Résultat de l'exercice : - 1.395.042 €
- Affectation au poste Report à nouveau : - 1.395.042 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 3.600.425 € répartis comme suit:

Capital social	668.800 €
Réserve légale	30.925 €
Provisions réglementées	1.885 €
Ecarts de réévaluation	4.001.884 €
Autres réserves	291.972 €
Report à nouveau	- 1.395.042 €
Capitaux propres	3.600.425 €

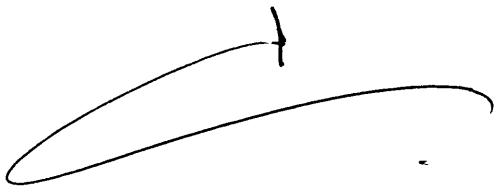
L'Assemblée générale ordinaire des associés est informée que les actifs immobilisés ont fait l'objet d'une réévaluation telle que prévue par l'article 31 de la loi de finances pour l'année 2021 n°2020-1721, avec la conséquence de l'insertion du poste "Ecarts de réévaluation" pour un montant estimé à 4.001.884 €.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

Certifié conforme le 23 novembre 2023,
M. Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG
Gérant



" Certifié conforme le 23 Novembre 2023

SOGEFI LI 3
Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 668.800 €
Siège social : 2 rue Jean Châtel
97400 SAINT-DENIS
RCS de SAINT-DENIS n°490 145 174

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS,

Le VINGT-TROIS NOVEMBRE,

A 14 heures 30,

Les associés de la société **SOCIÉTÉ DE GESTION FINANCIÈRE ET D'INVESTISSEMENT LI 3 (SOGEFI LI 3)**, société à responsabilité limitée au capital de 668.000 €, immatriculée au RCS de Saint-Denis-de-La-Réunion sous le numéro 490 145 174, dont le siège social est sis 2 rue Jean Châtel, 97400 SAINT-DENIS, ci-après " la Société", se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG,** détenteur de la pleine propriété de 50 parts sociales ;

- **Monsieur Jean-Louis CHEUNG-AH-SEUNG**, détenteur de la pleine propriété de 86 parts sociales ;

- **Monsieur Jean-Philippe CHEUNG-AH-SEUNG**, détenteur de la pleine propriété de 15 parts sociales ;

- **Monsieur Nicolas CHEUNG-AH-SEUNG**, détenteur de la pleine propriété de 41 parts sociales, représenté par Monsieur Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG suivant pouvoir daté du 21 novembre 2023.

Tous quatre associés de la Société et représentant ensemble l'unanimité des parts sociales constituant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG, gérant.

Le Président fait circuler et signer la feuille de présence, qui permet de constater que l'unanimité des associés étant présents ou représentés, l'Assemblée ainsi constituée peut donc valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbation du rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbation de la rémunération annuelle de gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- approbation du rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- approbation de la rémunération annuelle de gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- approbation du rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- approbation de la rémunération annuelle de gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- approbation du rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- approbation de la rémunération annuelle de gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- fixation de la rémunération annuelle de gérance au titre de l'exercice en cours et pour les exercices sociaux ultérieurs ;
- nomination de la société ACDC CONSULTANTS, commissaire aux comptes, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la Société et de la société CP CONSEIL ET AUDIT, commissaire aux comptes, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la Société;
- questions diverses ;
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président prend la parole pour rappeler :

- Dans le cadre des échanges ayant abouti à l'acceptation, par la société ACDC CONSULTANTS, de la mission de commissaire aux comptes titulaire de la Société pour les exercices sociaux à clore 2023 à 2028, cette dernière a porté à l'attention du gérant qu'une telle nomination aurait dû intervenir au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 en raison du franchissement des seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- En conséquence, et sous réserve de l'approbation de sa nomination par la présente Assemblée générale, la société ACDC CONSULTANTS effectuera une mission de régularisation du contrôle des comptes l'exercice clos le 31 décembre 2022 et une fois son rapport délivré, le gérant devra inviter les associés à se prononcer une seconde fois sur l'approbation des comptes et l'affectation du résultat dudit exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'Assemblée lui donne acte de son rappel.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1/ PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise des comptes annuels afférents à l'exercice clos au 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

2/ DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 un bénéfice de 30.982 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- Résultat de l'exercice : 30.982 €
- Affectation au poste Report à nouveau : 30.982 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 604.682 € répartis comme suit:

Capital social	668.800 €
Réserve légale	616 €
Provisions réglementées	1.885 €
Report à nouveau	- 66.620 €
Capitaux propres	604.682 €

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

3/ TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées par l'article L223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont reportées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

4/ QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve le montant de la rémunération annuelle du gérant d'un montant de 36.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

5/ CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise des comptes annuels afférents à l'exercice clos au 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

6/ SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 un bénéfice de 171.626 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- ➢ Résultat de l'exercice : 171.626 €
- ➢ Affectation au poste Report à nouveau : 66.620 €
- ➢ Affectation au poste Réserve légale : 8.581 €
- ➢ Affectation au poste Autres réserves : 96.425 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 776.308 € répartis comme suit:

Capital social	668.800 €
Réserve légale	9.198 €
Provisions réglementées	1.885 €
Autres réserves	96.425 €
Capitaux propres	776.308 €

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

7/ SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées par l'article L223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont reportées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

8/ HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve le montant de la rémunération annuelle du gérant d'un montant de 36.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

9/ NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise des comptes annuels afférents à l'exercice clos au 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

10/ DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 un bénéfice de 217.275 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- Résultat de l'exercice : 217.275 €
- Affectation au poste Réserve légale : 21.727 €
- Affectation au poste Autres réserves : 195.548 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 993.583 € répartis comme suit:

Capital social	668.800 €
Réserve légale	30.925 €
Provisions réglementées	1.885 €
Autres réserves	291.973 €
Capitaux propres	993.583 €

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

11/ ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées par l'article L223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont reportées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

12/ DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve le montant de la rémunération annuelle du gérant d'un montant de 36.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

13/ TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

14/ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés constate qu'il ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 une perte de 1.395.042 €, qu'elle décide d'imputer comme suit :

- ➢ Résultat de l'exercice : - 1.395.042 €
- ➢ Affectation au poste Report à nouveau : - 1.395.042 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 3.600.425 € répartis comme suit:

Capital social	668.800 €
Réserve légale	30.925 €
Provisions réglementées	1.885 €
Ecarts de réévaluation	4.001.884 €
Autres réserves	291.972 €
Report à nouveau	- 1.395.042 €
Capitaux propres	3.600.425 €

L'Assemblée générale ordinaire des associés est informée que les actifs immobilisés ont fait l'objet d'une réévaluation telle que prévue par l'article 31 de la loi de finances pour l'année 2021 n°2020-1721, avec la conséquence de l'insertion du poste "Ecarts de réévaluation" pour un montant estimé à 4.001.884 €.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale ordinaire des associés prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

15/ QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées par l'article L.223-19 du Code de commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont reportées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

16/ SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve le montant de la rémunération annuelle du gérant d'un montant de 36.000 €, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

17/ DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés décide de fixer la rémunération annuelle du gérant à hauteur de 36.000 € de la gérance, avec prise en charge par la Société des cotisations sociales y afférentes, indépendamment du remboursement des frais de représentation et de déplacement, pour l'exercice en cours du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et pour les exercices sociaux suivants, sauf décision ultérieure contraire de la collectivité des associés.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

18/ DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés décide, conformément aux dispositions des articles L.823-2-2 et L.823-3 du Code de commerce, de nommer pour une durée de six exercices sociaux, savoir les exercices sociaux à clore respectivement au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2024, au 31 décembre 2025, au 31 décembre 2026, au 31 décembre 2027 et au 31 décembre 2028 :

- la société ACDC CONSULTANTS prise en la personne de M. Daniel CHANE PO CHUEN, commissaire aux comptes, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la Société ;

- la société CP CONSEIL ET AUDIT, prise en la personne de M. Daniel CHANE PO CHUEN, commissaire aux comptes, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la Société.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

19/ DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents, soit 192 voix POUR.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal sur onze (11) pages qui a été signé après lecture par le Président de séance et gérant de la Société.

M. Jean, Ah-Mouck CHEUNG-AH-SEUNG
Président - gérant